



5 Rte de Villepot la Cottinière
44850 Mouzeil
07.71.02.97.02
mcdfpaysdeloire@orange.fr

LA CITROËNADE MOUZEIL (44) 10 et 11 JUIN 2023

PROGRAMME

Samedi 10 Juin:

8h à 8h30: Accueil des participants, après avoir reçu le sac d'accueil et les plaques rallye.

8h45h : Le mot d'accueil.

9h : Départ du rallye touristique, **prévoir son pique-nique.**

19h : Les derniers égarés rejoindront notre camp de base.

20h : Repas dans une ambiance bon enfant. Résultat du rallye avec remise des lots. **Prévoir ses couverts (couteaux, fourchettes)**

Dimanche 11 Juin :

9h : Une balade/Visite vous sera proposées.

12h30 /13h : Verre de l'amitié avec les élus locaux et nos partenaires, repas tous ensemble.

15h : Exposition des véhicules sur site.

La manifestation sera officiellement close à 18h.



5 Rte de Villepot la Cottinière
44850 Mouzeil
07.71.02.97.02
mcdfpaysdeloire@orange.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Conditions d'admission :

Pour participer aux activités organisées durant la manifestation et pénétrer sur le site, il faut s'acquitter d'un droit d'entrée. Toute personne ayant réglé son inscription est censée avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte les dispositions.

Article 2: Installation hébergement :

Les participants doivent respecter l'emplacement réservé à cet effet

Article 3: Bureau d'accueil :

Il est ouvert le vendredi 9 juin de 17h à 20h.
le samedi 10 juin de 7h30 à 8h30

Article 4: Inscription :

Les droits d'inscription sont à régler au plus tard le 30 Avril 2023 **aucune inscription sur place.**

Article 5 : Sécurité :

Les feux et les barbecues sont formellement interdits. Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Article 6 : Animaux :

Les chiens et autres animaux doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés seuls, leurs maîtres en étant civilement responsables.

Article 7 : Circulation :

A l'intérieur du site, les véhicules doivent rouler au pas (10km/h max). Les véhicules seront stationnés sur un emplacement et n'en bougeront que pour participer aux animations.

Article 8 : Tenue et respect du site

Chacun est tenu de respecter les installations mises en place : l'hygiène, la propreté du site, les plantations et les clôtures. Toute dégradation sera à la charge du contrevenant.

Article 9 : Vols :

Les organisateurs ne sont nullement responsables en cas de vols sur le site. Chaque participant est responsable de ses biens et doit signaler tout comportement suspect.

Article 10 : Affichage :

Le présent règlement intérieur est affiché au bureau d'accueil.

Article 11 : Infractions :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les règles énoncées sur ce document, toute personne perturbant sous toutes formes le bon déroulement de cette manifestation.

Le présent règlement est validé par le Bureau Directeur du Méhari Club De France.

Article 12 : Le MCDF décline toute responsabilité en cas de dégradation sur les véhicules lors de la balade..

-Les inscriptions sont limitées à 100 véhicules, la salle des Charmilles ne peut recevoir que 300 personnes pour le repas du samedi soir.

-Pour bénéficier du tarif adhérent MCDF, vous devez être à jour de votre cotisation 2023. L'adhérent fait bénéficier de son tarif à tout son équipage .

-Le tarif comprend : un sac d'accueil par voiture avec sa plaque rallye, et l'accès à la soirée dansante du samedi soir et toutes les animations de la manifestation.

-Le paiement de l'inscription doit se faire par un chèque bancaire à l'ordre du Méhari Club De France.

-Les conducteurs accompagnés de mineurs doivent être en mesure de justifier l'âge de leur passager mineur.

-Ce dossier d'inscription doit nous parvenir **avant le 30 Avril 2023**. Après cette date les inscriptions seront closes.

-Toute personne inscrite sur cette fiche reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à son respect.

- **Aucun remboursement 15 jours avant la manifestation.**

-Veuillez faire parvenir ce formulaire signé et accompagné du règlement à l'ordre du Méhari Club De France et une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse à l'adresse suivante:

Mehari Club De France
Antenne des pays de la Loire
5 route de Villepot
La Cottinière
44850 MOUZEIL

Signature du conducteur